



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 17 décembre 2013 à 14 h 25 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et monsieur le conseiller Maxime Tremblay formant quorum du comité. Monsieur Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale et messieurs, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^c Suzanne Ouellet, greffier et M^c Andrée Loyer, greffier adjoint.

CE-2013-1813*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL RUE TOULOUSE - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - GILLES CARPENTIER

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 7507291 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction de la rue du Projet résidentiel rue Toulouse;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 7507291 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le Projet résidentiel rue Toulouse :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 7507291 Canada inc. concernant le développement du projet résidentiel rue Toulouse, montré au plan d'ensemble préparé le 22 mai 2013 par la firme DKA Architectes et portant le numéro A100;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau, les services municipaux et la rue dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs que la Ville de Gatineau s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales qui seront construits dans le présent projet et qui lui seront cédés, et à les inscrire à son registre d'exploitation et d'entretien;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer à ses frais les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils CIMA+;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils CIMA+ et que la dépense en découlant en soit assumée par cette compagnie;

- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Les Services exp inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant en soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, la rue, les services municipaux, et les servitudes requises dans cette phase du projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à la cession de la rue faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1814*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET INTÉGRÉ AU 50, BOULEVARD LORRAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Devcore Construction Québec inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux pour le projet intégré sur la propriété du 50, boulevard Lorrain;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Devcore Construction Québec inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet intégré sur la propriété du 50, boulevard Lorrain

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Devcore Construction Québec inc, concernant le projet intégré au 50, boulevard Lorrain, montré au plan préparé par monsieur Steve Tremblay, arpenteur-géomètre, le 12 juin 2013, portant le numéro de dossier 96902 et la minute 2699;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau, les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, à ses frais les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils Quadrivium conseil inc.;

- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils Quadrivium conseil inc et que la dépense en découlant en soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Les Services exp inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises dans ce projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1815

SOUSSION 2013 SI 353 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE MANCHONS POUR DÉBITMÈTRES DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU DU SECTEUR DE HULL - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme 9068-2741 Québec inc. Mécanique Claude Brunet, 880, rue Maude, Laval, Québec, H7P 5A3, pour la fourniture et l'installation de manchons pour débitmètres de l'usine de traitement d'eau du secteur de Hull pour un montant total de 29 862,45 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 2 décembre 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12015-016-27759	20 114,26 \$	Équipements et divers travaux d'entretien - Usines - Débitmètre
11-10012-017-27760	8 449,54 \$	Équipement et divers travaux d'entretien - Usines - Quincaillerie - Débitmètres et filtration - Hull
04-13493	1 298,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1816*

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE CONTENEURS COMPARTIMENTÉS

CONSIDÉRANT QUE la Ville fournit déjà gratuitement aux édifices à logements les récipients de collecte pour les matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE la Ville obtient par soumission les prix pour l'achat de conteneurs en plastique pour les matières recyclables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser aux propriétaires concernés, suite à la recommandation du Service de l'environnement, une somme équivalente à un conteneur en plastique de 6 verges cubes avec une barrure afin de défrayer une partie des coûts de l'achat ou de location de conteneurs compartimentés, et ce, sur présentation d'une pièce justificative préparée par le Service de l'environnement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-45520-972 – Collecte sélective – Subventions, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1817*

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT AU COMPLEXE SPORTIF MONT-BLEU DANS LE CADRE DES 6^E JEUX DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau sera l'hôte des 6^e Jeux de la Francophonie canadienne en 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'athlétisme est l'une des disciplines présentées dans le cadre des jeux canadiens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire voir la réalisation d'activités sportives axées sur l'initiation, la récréation, le développement et l'excellence pour sa jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE le Club d'athlétisme de Gatineau a connu une croissance importante depuis 5 ans pour se hisser parmi les grands clubs d'athlétisme au Québec;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune disponibilité d'entreposage à proximité du site des compétitions pour les nouveaux équipements sportifs nécessaires à la pratique des nombreuses disciplines de l'athlétisme;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais désire construire un entrepôt sur le terrain de l'École secondaire Mont-Bleu pour les besoins de la discipline de l'athlétisme;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé est une propriété de la Commission scolaire des Portages-de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra un legs essentiel au développement de la discipline d'athlétisme à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE grâce à ce legs, l'athlétisme, via le club Cirrus, pourra assurer son plein développement en offrant aux jeunes Gatinois l'ensemble des disciplines que comporte ce sport :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'octroyer une subvention dédiée à la construction d'un entrepôt au complexe sportif Mont-bleu pour les besoins en entreposage d'équipement d'athlétisme et autorise le trésorier à puiser à même les imprévus, le montant maximal de 156 322 \$, afin de donner suite à la présente;

- de mandater le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à négocier un protocole d'entente spécifique à la construction d'un entrepôt qui sera annexé au protocole avec les Commissions scolaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71167-972	156 322 \$	Terrains synthétiques - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-99900-999	156 322 \$		Imprévus - Autres
02-71167-972		156 322 \$	Terrains synthétiques - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1818 **SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB CITIVAN D'AYLMER - ACTIVITÉS 2013-2014 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club Citivan d'Aylmer, à l'attention de madame Lynda Beaudry, présidente, C. P. 246, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E6, à titre de subvention pour l'organisation d'activités 2013-2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	250 \$	Mike Duggan - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	250 \$	Josée Lacasse - d'Aylmer Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1819 **SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB DES AÎNÉS DU FIL D'ARGENT - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club des Aînés du Fil d'Argent, à l'attention de monsieur André Bertrand, président, 18, rue Lucien-Desjardins, Gatineau, Québec, J8P 1X4, à titre de subvention pour l'organisation des activités pour 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02- 79945-972	500 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1820 **SUBVENTION DE 500 \$ - MAISON D'ACCUEIL MUTCHMORE - ACTIVITÉ DU TEMPS DES FÊTES - DISTRICT ÉLECTORAL DE PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Maison d'accueil Mutchmore, à l'attention de madame Johanne Riel, directrice générale, 142, rue Mutchmore, Gatineau, Québec, J8Y 3T7, à titre de subvention pour les activités du temps des fêtes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	500 \$	Louise Boudrias - Du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond - Aménagements - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1821* **CHOIX RELATIF À L'UTILISATION DE LA MESURE D'ALLÈGEMENT CONCERNANT LES VERSEMENTS EXIGÉS EN VERTU DES ÉTUDES ACTUARIELLES DÉPOSÉES EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2012**

CONSIDÉRANT QUE la version finale du règlement modifiant le Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire a été publiée dans la Gazette officielle le 27 novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement prévoit une mesure d'allègement réduisant de 50 % les cotisations d'équilibre à verser en 2014 et 2015 suite aux dépôts d'études actuarielles effectuées entre le 31 décembre 2008 et le 30 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit transmettre aux comités de retraite une instruction leur signifiant son intention de se prévaloir ou non de la mesure d'allègement prévue dans le cadre du règlement modifiant le Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de ne pas se prévaloir de la mesure d'allègement permise en vertu du règlement modifiant le Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire et d'autoriser le directeur général adjoint, Administration et finances à transmettre une correspondance aux comités de retraite leur signifiant que la Ville de Gatineau ne désire pas se prévaloir des nouvelles mesures d'allègement.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1822* **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE DU RÉGIME DES POLICIERS ACTIFS ET RETRAITÉS**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver la nouvelle tarification du contrat d'assurance collective du régime des policiers actifs et retraités à compter du 1^{er} janvier 2014;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a accepté les conditions de ce contrat par sa résolution CE-2011-1702 en date du 2 novembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la firme Aon Hewitt a effectué l'analyse de la tarification soumise par la SSQ Groupe financier et qu'après négociation avec l'assureur, elle nous recommande l'acceptation des conditions de renouvellement;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la proposition de renouvellement de la tarification du régime d'assurance collective des policiers actifs et retraités à compter du 1^{er} janvier 2014 de la SSQ Groupe financier, applicable pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, et ce, selon les conditions indiquées dans la lettre du 28 novembre 2013 de la firme Aon Hewitt, dont la copie fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le compte en dépôt les sommes requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2013 conditionnellement à l'adoption du budget 2014.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1823*

AUGMENTATION SALARIALE DES CADRES POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2001-57 en date du 12 décembre 2001, adoptait une politique salariale pour les employés-cadres;

CONSIDÉRANT QU'un des objets de la politique est de permettre une rémunération équitable en fonction du marché pour des postes similaires;

CONSIDÉRANT QUE cette politique prévoit à l'article 5.5 que le conseil municipal adopte, en décembre de chaque année, une résolution visant à majorer les échelles salariales des employés-cadres pour l'année suivant, le cas échéant;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de majorer de 2,5 % à compter du 1^{er} janvier 2014, la grille salariale des employés-cadres de la Ville de Gatineau prévue à la Politique salariale adoptée par le conseil le 12 décembre 2001.

La présente résolution ne s'applique pas aux postes d'employés-cadres policiers et pompiers mentionnés à l'annexe B de la politique pour lesquels les augmentations salariales sont déjà prévues par un différentiel applicable sur les postes syndiqués.

Le service des ressources humaines est autorisé à modifier l'annexe B de la politique en conséquence.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2013 conditionnellement à l'adoption du budget 2014.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1824

SOUSSION 2013 SI 311 - SERVICES PROFESSIONNELS - RÉAMÉNAGEMENT URBAIN DU SECTEUR DE LA RUE LAVAL AU CENTRE-VILLE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Plania inc., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5 pour la fourniture de services professionnels d'une équipe multidisciplinaire d'experts-conseils dans les domaines du design urbain, de l'aménagement urbain, de la circulation et du stationnement, de l'urbanisme et du génie civil, afin de proposer un concept de réaménagement urbain des rues Laval, Aubry et Kent au centre-ville de la Ville de Gatineau, dans le secteur de Hull, pour un montant total de 86 461,20 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 novembre 2013, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 numéro en date du 21 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61493-419-27761	82 701,20 \$	Fonds de redéveloppement du centre-ville - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	3 760,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 décembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1825*

ENTENTE PORTANT SUR LA CONSTRUCTION EN TOUT OU EN PARTIE DES SERVICES MUNICIPAUX ET SUR LA PRISE EN CHARGE OU LE PARTAGE DES COÛTS RELATIFS À CES TRAVAUX POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 19, RUE SYMMES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement 98-2003 et ses amendements, concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 98-2003 et ses amendements ont pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre un requérant et la Ville portant sur la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction a été faite pour la propriété suivante :

Propriété/projet 19, rue Symmes	Requérant Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais
------------------------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la demande de permis de construction est assujettie à la conclusion d'une entente en vertu du règlement 98-2003 et ses amendements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le requérant mentionné ci-haut pour l'assujettissement à la conclusion d'une entente en vertu du règlement 98-2003 et ses amendements;

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente relative à la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux décrétés au règlement 98-2003 et ses amendements.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1826*

ENTENTE PORTANT SUR LA CONSTRUCTION EN TOUT OU EN PARTIE DES SERVICES MUNICIPAUX ET SUR LA PRISE EN CHARGE OU LE PARTAGE DES COÛTS RELATIFS À CES TRAVAUX POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 812, BOULEVARD DE LA GAPPE - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement 98-2003 et ses amendements, concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 98-2003 et ses amendements ont pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre un requérant et la Ville portant sur la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction a été faite pour la propriété suivante :

Propriété/projet	Requérant
812, boulevard de la Gappe	1165800674

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la demande de permis de construction est assujettie à la conclusion d'une entente en vertu du règlement 98-2003 et ses amendements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le requérant mentionné ci-haut pour l'assujettissement à la conclusion d'une entente en vertu du règlement 98-2003 et ses amendements;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente relative à la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux décrétés au règlement 98-2003 et ses amendements.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1827

SOUMISSION 2013 SI 297 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE FLEURS, VIVACES ET ARBUSTES - SAISON 2014

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes pour la fourniture et la livraison de fleurs, vivaces et arbustes pour la saison 2014, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 20 novembre 2013, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour les annexes A, B, C, D, E, F, H, I et la plus basse soumission conforme reçue pour l'annexe G, à savoir :

La firme Planterra Ltée, 2275, chemin St-François, Dorval (Québec) H9P 1K3 pour la fourniture et la livraison de fleurs, vivaces et arbustes selon les annexes C et I pour un montant total approximatif de 13 772,91 \$ incluant les taxes;

La firme Les Serres Riel inc., 1851 rue Notre-Dame, St-Rémi (Québec) J0L 2L0 pour la fourniture et la livraison de fleurs, vivaces et arbustes selon les annexes A et E pour un montant total approximatif de 16 724,95 \$ incluant les taxes;

La firme Les Services Nesbitts, 147, chemin Eardley, Gatineau (Québec) J9H 5G7 pour la fourniture et la livraison de fleurs, vivaces et arbustes selon les annexes B, D, F, G et H, pour un montant total approximatif de 10 925,81 \$ incluant les taxes;

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02 71430 628 – horticulture et arboriculture;

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds nécessaires au budget 2014 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71430-628-27762	39 622,25 \$	Horticulture et arboriculture - Produits d'horticulture
04-13493	1 801,42 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 décembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1828

SOUMISSION 2013 SI 303 - FOURNITURE D'UN CAMION 1/2 TONNE 4X4 À CABINE RÉGULIÈRE ET BOÎTE DE 8 PIEDS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Mont-Bleu Ford inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1, pour la fourniture d'un camion ½ tonne 4x4 à cabine régulière et boîte de 8 pieds, incluant les options d'une boîte de fibre de verre et d'un convertisseur de courant, pour un montant total de 39 635,33 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 22 octobre 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin au montant total de 39 635,33 \$, incluant les taxes et les options 1 et 2, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	37 911,68 \$	Achat d'un véhicule
04-13493	1 723,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-41410	5 498,75 \$		Indemnité d'assurances
02-19130-541	32 412,93 \$		Frais non-remboursables par assurances - Entretien et réparation - Matériel roulant et équipements
03-10110		37 911,68 \$	Dépenses immobilisables financées par activité financière

Un certificat du trésorier a été émis le 13 décembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1829

SOUSSION 2013 SP 293 - ENTRETIEN MÉNAGER - CENTRE COMMUNAUTAIRE BISSON, CHALET BROAD, PAVILLON SANS CARTIER, CHALET TOURBILLON WHYCHWOOD, CHALET SAINT-RENÉ ET PAVILLON PIERRE-LAFONTAINE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND, DE POINTE-GATINEAU ET DU LAC-BEAUCHAMP, JOSÉE LACASSE, LOUISE BOUDRIAS, MYRIAM NADEAU ET STÉPHANE LAUZON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Entretien Général J.P.D., 35A, Edward Langton Quirk, Gatineau, Québec, J9H 0C3 pour l'entretien ménager du centre communautaire Bisson, du chalet Broad, du pavillon Sanscartier, du chalet Tourbillon, du chalet St-René et du pavillon Pierre-Lafontaine, pour montant total de 63 710,23 \$, incluant les taxes, pour une période de 40 mois, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 25 novembre 2013.

Le contrat prendra effet le 1^{er} janvier 2014 et se terminera le 30 avril 2017.

Les prix unitaires seront révisés annuellement au 1^{er} janvier de chaque année, à partir de 2015, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation (IPC).

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2014 à 2017 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 décembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1830

SOUSSION 2013 SP 340 - LOCATION DE TROIS PHOTOCOPIEURS - REPROGRAPHIE - SERVICE DU GREFFE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Ricoh, 2405S, boulevard St-Laurent, Ottawa (Ontario), K1G 5B4, pour la location de trois photocopieurs pour la reprographie pour une période de 60 mois au montant total approximatif de 456 853,16 \$ incluant les taxes et les coûts d'entretien par copie, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 5 décembre 2013 et ce, comme étant la seule soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02 14200 513 – Reprographie et messagerie – Location d'équipements.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2014 à 2018 les sommes nécessaires afin de donner suite à la présente.

Le trésorier est également autorisé à payer à la firme Ricoh, le coût d'entretien fixe par copie, le tout selon le modèle d'équipement apparaissant au tableau suivant.

	Coût d'entretien par copie pour 60 mois (excluant taxes)
Photocopieur impression en noir	0,0052 \$
Photocopieur, impression en couleurs	0,0095 \$ - Encre noire
	0,0496 \$ - Encre en couleurs

Un certificat du trésorier a été émis le 13 décembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1831 **SOUMISSION 2013 SP 266 - DIVERS FOURNISSEURS - LOCATION DE CAMIONS AVEC OPÉRATEUR POUR L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE ET LE TRANSPORT EN VRAC - SAISONS 2013-2014 ET 2014-2015 - CONTRAT DE DEUX ANS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les divers services, entre autres, le Service des travaux publics à procéder à la location de camions nécessaires, notamment pour les opérations de déneigement et tout autre besoin de camionnage en vrac, en tenant compte des prix par mètre cube, de la disponibilité, de la qualité des véhicules ainsi que la proximité des lieux, conformément aux soumissions reçues et suivant la liste d'appel annexée qui fait partie intégrante de la présente résolution et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire 02-31310-515 - « Dépenses - Déblaiement et enlèvement de la neige – Location machinerie & véhicules » pour le mois de décembre 2013 ainsi que pour les années 2014 et 2015.

Ces nouveaux taux de location seront en vigueur à compter de la date d'adjudication, et ce, jusqu'au 31 octobre 2015.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget pour les années 2014 et 2015 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 décembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1832 **RENOI ADMINISTRATIF - EMPLOYÉ 112685**

CONSIDÉRANT QUE la prestation de travail de l'employé 112685 a été évaluée à deux reprises depuis son embauche, et ce, avec un formulaire d'évaluation détaillé;

CONSIDÉRANT QUE l'employé a été rencontré et avisé, lors de la dernière évaluation, qu'il devait améliorer sa prestation de travail;

CONSIDÉRENT QUE l'employé 112685 a reçu le support de ses supérieurs via un encadrement personnalisé à l'aide de documentation spécifique;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du service concerné concluent à l'incapacité de l'employé 112685 à fournir une prestation de travail satisfaisante pour occuper les fonctions d'opérateur II, Granulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine le renvoi administratif de l'employé 112685.

La date de fin d'emploi sera déterminée par le service concerné, en collaboration avec le Service des ressources humaines.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif